

JOURNÉE DES EMPLOYEURS 2019

## **La Suisse souveraine dans un monde globalisé**

***Par Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse***

*Seul le texte prononcé fait foi*

Mesdames et Messieurs,

Pour la première fois de son histoire, l'Union patronale suisse organise sa Journée des employeurs au Tessin. Ce n'est pas sans rapport avec la mise en service du tunnel de base du Saint-Gothard. Depuis cette réalisation, en effet, le trajet en train de Zurich à Lugano ne dure pas plus que de Zurich en Appenzell. Au départ de la plaque tournante des CFF Olten, le trajet est certes un peu plus long, mais dans un train spécial, cela peut quand même être divertissant.

### **Un canton avec une nouvelle confiance en soi**

Le Tessin n'est pas seulement rendu plus intéressant grâce à la facilité d'accès offerte par le tunnel de base. Notre grand canton méridional a subi une transformation majeure en tant que site économique et gagné en visibilité. Sa structure de branches est plus équilibrée qu'il y a peu d'années seulement. Cette évolution positive est soutenue par la «Table ronde sur l'économie tessinoise», mise en place fin 2015 sur proposition du Département cantonal de l'économie et des finances. Ce panel d'experts, dont certains représentants sont aujourd'hui présents parmi nous, s'est penché sur la situation économique du Tessin, pour parvenir notamment à la conclusion qu'une impulsion particulière pourrait être donnée à l'avenir, en particulier dans les domaines des sciences de la vie, des technologies de l'information et de la communication, de la mécanique et de l'électronique ainsi que de la mode, dans l'idée d'enrichir ainsi la diversité de l'économie tessinoise à l'aide de solutions de rechange au tourisme, dont certaines régions sont encore fortement dépendantes.

L'Università della Svizzera italiana trace de nouveaux axes importants dans le paysage universitaire. L'élargissement des marchés d'exportation a également réduit la dépendance unilatérale où le canton se trouvait il y a quelque temps encore à l'égard de l'Italie. Bien que l'économie tessinoise soit encore plus tributaire de l'évolution de l'activité économique du nord de l'Italie que de celle de la Suisse, le Tessin a néanmoins connu globalement une reprise économique remarquable depuis la dégringolade due à la crise financière il y a dix ans. La nouvelle attractivité de son site économique se traduit d'ailleurs aussi par un accroissement du nombre de frontaliers.

Ces nouveaux travailleurs sont une bénédiction pour l'économie tessinoise. Ils ont élargi son bassin de recrutement sans pourtant évincer la population locale du marché du travail. La baisse du chômage en est la preuve évidente. Avec un taux de chômage cantonal tombé récemment à 2,6 pour cent, le Tessin n'est pas seulement en situation de plein emploi, il a également rattrapé une grande partie de son retard par rapport à la Suisse alémanique et la Suisse romande.

Sur le plan politique, cependant, la question des «frontalieri» reste un défi majeur. On le constate dans la tendance à l'isolement qui s'est manifestée en septembre 2016 avec l'adoption de l'initiative populaire «Prima i nostri!» Les employeurs en particulier doivent prendre ces signaux au sérieux. Mais ils doivent aussi savoir expliquer - de manière constructive - que dans une région prospère, il n'y a pas une quantité fixe de travail, que de nouveaux emplois sont sans cesse créés et que, pour cette raison précise, il ne faut pas voir dans chaque navetteur transfrontalier un voleur d'emploi pour la population locale. De plus, les frontaliers ne sollicitent guère l'État-providence, ne prennent pas de logement et n'amènent pas leur famille avec eux.

En comparant le dynamique Tessin avec l'économie nationale, nous constatons qu'ici aussi, les moteurs de la croissance sont intacts. En Suisse, le produit intérieur brut a augmenté de 2,3 pour cent au premier trimestre, les capacités de production restent bien utilisées et les chiffres du marché du travail sont positifs. La BNS poursuit une politique monétaire expansionniste qui soutient l'évolution des prix et l'activité économique. La bonne tenue de l'économie helvétique s'explique essentiellement par la réjouissante évolution des affaires de l'industrie. La Banque nationale prévoit une croissance économique de 1,5 pour cent en 2019, les principaux risques étant les incertitudes géopolitiques et les tensions internationales de politique commerciale. Si les fronts devaient se durcir davantage sur ce plan, l'économie suisse pourrait s'en trouver rapidement affectée.

### **Une législature sans gagnants?**

En portant le regard sur la politique nationale, cependant, on ne peut se soustraire à un sentiment de désillusion. Au cours de la législature qui s'achève, la politique nationale n'aura pas donné beaucoup de fruits. D'importants dossiers comme la réforme des retraites ont échoué et nous restons dans une situation délicate avec l'UE. La NZZ a bien résumé la situation par cette formule: «Politiquement, la Suisse est quasiment au point mort et les partis ne peuvent plus guère se retrouver pour des compromis fructueux».

Cette législature a été marquée par les conséquences du fameux «glissement vers la droite» qui a caractérisé les élections législatives de 2015. Selon de nombreux commentateurs politiques, ce changement a eu pour effet d'empoisonner notamment les rapports entre le PS et le PLR. En début de législature, le président du PS, Christian Levrat n'avait-il pas déclaré qu'il fallait maintenant passer dans l'opposition et remporter deux ou trois référendums afin de ramener les radicaux à la raison et casser leurs alliances avec l'UDC ?

Cette évolution est problématique, car le référendum est le talon d'Achille du système politique suisse. Il agit comme un frein et pour éviter qu'on n'y recoure trop souvent, un esprit de concordance s'est développé dans notre culture de la négociation. Or, si les partis gouvernementaux torpillent des projets importants à coup de référendums, l'immobilisme menace.

A cela vient s'ajouter le problème du profilage individuel et du risque que la recherche d'une présence dans les médias l'emporte sur la volonté de soutenir une politique de projets. Notre ancienne collègue du comité de direction de l'UPS, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, met également en garde contre ce type de polarisation. Dans une grande interview que vous pouvez lire dans notre rapport annuel ou sur notre site Internet, la magistrate constate que bien des questions traitées n'ont pas grand-chose à voir avec les préoccupations et les problèmes réels des habitants de notre pays.

Malgré ce déclin de l'engagement au service d'une politique sérieuse et factuelle, malgré la polarisation croissante, l'affaiblissement des forces du centre capables de gouverner et en dépit d'une certaine érosion de la culture de communication, notre système de concordance est encore plus stable que beaucoup d'entre nous ne le pensent peut-être. La capacité d'intégration reste énorme précisément grâce à ses éléments de démocratie directe. Par ailleurs, le Conseil fédéral a, dans l'ensemble, fait preuve d'une volonté de réforme et s'est résolu à prendre des décisions - avec quelques nuances, notamment en ce qui concerne nos dossiers. C'est plutôt dans l'arène parlementaire que les observateurs politiques ont relevé les grands affrontements. Dans l'ensemble, cela dit, l'impression

demeure que cette législature n'aura pratiquement fait que des perdants.

### **Dissipation des brumes de la politique européenne**

La Suisse est également confrontée à un dilemme face au développement de ses relations avec l'UE. La question de savoir comment préserver et poursuivre les accords bilatéraux échauffe aussi bien le sang des nationalistes que celui des euroturbos. En attendant, la réalité est limpide: pour la Suisse, la voie bilatérale avec l'UE est une réussite: 1,5 million d'emplois dépendent de nos exportations vers l'UE, nous tirons un franc sur trois de nos échanges avec l'UE et 450 000 Suisses vivent dans l'UE. Ces seuls chiffres soulignent toute l'importance de relations bien ordonnées avec l'UE. Mais la voie royale des accords bilatéraux est limitée si l'on ne développe pas un mécanisme pour adapter les accords - existants et futurs. Le succès des négociations sur un accord-cadre institutionnel avec l'UE est donc extrêmement important. L'Union patronale suisse (UPS) est convaincue que les accords bilatéraux ne peuvent être maintenus et la sécurité juridique de nos entreprises et collaborateurs en Suisse assurée que dans un cadre et des conditions clairement définis. Jusqu'à présent, les mesures d'accompagnement (FlaM) ont permis de maintenir le niveau de protection des travailleurs en Suisse, raison pour laquelle les partenaires sociaux ont toujours soutenu les accords bilatéraux.

Selon la proposition de l'UE, la législation communautaire touchant les travailleurs détachés doit être adoptée trois ans après l'entrée en vigueur de l'accord-cadre. L'UE consent toutefois à la Suisse des spécifications nationales protégées par le droit international. L'UPS a clairement indiqué que des clarifications supplémentaires s'imposent sur ces points particuliers. Les employeurs exigent tout d'abord que le niveau actuel de protection des FlaM soit maintenu. Il faut veiller en particulier à ce que le système suisse dual de surveillance et de sanction à l'égard des niveaux de salaires, basé sur les commissions paritaires et triparties, ne soit pas remis en cause. En outre, des mesures doivent être prises qui permettent d'adapter les instruments actuels afin de garantir le niveau de protection, par exemple l'optimisation de la procédure d'annonce en ligne (ZEMIS) visant à accélérer la procédure pendant la période de pré-enregistrement.

Le Conseil fédéral est récemment intervenu pour faire avancer le dossier de l'accord-cadre. Il a ainsi assumé la responsabilité de leadership qu'on attendait de lui depuis longtemps et pris un engagement clair vis-à-vis de l'UE. L'UPS est d'accord avec le Gouvernement pour obtenir dans un premier temps des clarifications sur la question des FlaM - aux points mentionnés ci-dessus, ainsi qu'à l'égard de la directive Citoyens de l'Union et des aides d'État. Les partenaires sociaux sont étroitement associés à ce processus. A juste titre, le Conseil fédéral ne fixe pas de date butoir pour la fin de ces négociations, car il se concentre sur le contenu. Tout comme le Conseil fédéral, l'UPS estime qu'il faut parallèlement combattre l'initiative de résiliation de l'UDC qui, si elle était adoptée, rendrait caducs les accords bilatéraux jusqu'ici confirmés et plongerait notre politique européenne dans un véritable chaos.

A l'appui de sa politique européenne à l'égard de l'opinion, le Conseil fédéral a adopté à la mi-mai des mesures en faveur des travailleurs âgés et de la mise en valeur du potentiel de travail indigène. Notre faitière juge les mesures du Gouvernement efficaces, dans le sens où elles améliorent les conditions-cadre du marché du travail libéral, qui est le principal pilier de la prospérité helvétique, sans pour autant créer de distorsions dans les réglementations incitatives. Par ailleurs, le Conseil fédéral met judicieusement l'accent sur la formation initiale et continue des gens de 40 ans et plus, ce qui non seulement offre des possibilités d'intégration supplémentaires aux chômeurs, mais améliore aussi l'employabilité de nombreuses personnes actives.

### **Notre société vieillissante manque de bras**

Cette démarche est absolument nécessaire. La Suisse a besoin en effet de tous les travailleurs disponibles, dès lors que la pénurie de personnel main-d'œuvre va s'accélérer dans les années à venir. Les forces de travail qui disparaîtront suite à la vague imminente de départs à la retraite des baby-boomers, à la limitation de l'immigration et à la forte demande de postes à temps partiel vont provoquer un bouleversement tectonique sur le marché du travail. On pourrait ainsi se retrouver d'ici dix ans avec un demi-million de postes équivalents temps plein vacants. Le Conseil fédéral a déjà souligné à maintes

reprises que les travailleurs âgés offrent le plus grand potentiel pour combler cet écart. C'est aussi notre point de vue.

La compatibilité famille-travail est pour nous un objectif prioritaire. Souvent les mères, en particulier, ne travaillent pas du tout ou seulement à temps partiel pendant les années d'éducation des enfants. Celles qui souhaitent se développer au travail et faire carrière s'en trouvent fortement limitées. A vrai dire, plutôt que d'écarts de salaires entre hommes et femmes, on devrait parler d'écarts entre les mères et les hommes. L'entreprise peut éviter cela grâce à des modèles de temps de travail favorables à la famille, à l'encadrement des femmes et, en fonction de la politique du personnel, à un système de garderie organisé par l'entreprise. Dans le cadre de sa politique d'égalité entre hommes et femmes, l'État peut améliorer les structures d'accueil extra-familial pour enfants et éliminer les obstacles fiscaux qui retiennent une famille d'accroître ses revenus professionnels.

### **Explosion des coûts de la prévoyance vieillesse**

Permettez-moi à présent d'aborder la réforme de la prévoyance vieillesse. Même après l'approbation par le souverain, le 19 mai, du projet Réforme fiscale 17 et financement de l'AVS (RFFA), l'AVS reste un chantier. La solution de financement qui a été votée, supportée par les employeurs, les travailleurs et la Confédération, va certes stabiliser à court terme la principale assurance sociale de notre pays. Mais l'AVS, financée par répartition, ne s'en trouve pas mieux armée pour faire face au vieillissement de la société. Sur les deux décennies à venir, le nombre de retraités va augmenter de plus d'un million tandis que les dépenses de l'AVS vont quasi doubler, passant d'un peu plus de 40 milliards à environ 80 milliards de francs. Malgré les prélèvements supplémentaires votés le 19 mai, l'AVS retombera dans le rouge dès 2023. Le fonds AVS connaîtra des déficits annuels en somme de milliards à un chiffre à partir de 2015, puis à deux chiffres à partir de 2035.

En Suisse, ces prochaines années, les cohortes à forte natalité atteindront l'âge de la retraite de plus en plus vite. Par conséquent, les mesures d'assainissement structurel qui s'imposent devront être d'autant plus drastiques qu'elles seront décidées tardivement. Pour absorber le choc démographique, il n'y a donc pas de temps à perdre, même après l'adoption de la RFFA. Faute de quoi notre pays va devoir subir une augmentation massive du fardeau fiscal et de pénibles désavantages comparatifs. Sans compter que nous devons laisser aux générations futures une AVS financièrement saine.

Pour faciliter la progression du dossier, l'Union patronale suisse souhaite exclure dans un premier temps la mesure, encore controversée en Suisse ici ou là, d'un relèvement général de l'âge de la retraite. Dans une étape de réforme pragmatique qu'elle baptise «AVS22», elle demande, au lieu de cela, que les rentes existantes soient garanties à moyen terme sans aucune majoration. Compte tenu de l'importance alarmante prise par la quote-part fiscale dans notre pays en comparaison internationale, les employeurs jugent inacceptable la démarche consistant à financer les retraites uniquement à l'aide de cotisations obligatoires. L'UPS propose donc un modèle de réforme équilibré en termes de recettes et de dépenses, où l'âge de la retraite serait progressivement relevé en quatre étapes à 65/65 ans d'ici 2025, avec une majoration modérée de 0,3 point de la TVA et une incitation à prolonger la durée de vie active grâce au relèvement à 2 000 francs du montant de la franchise AVS. C'est dans un deuxième temps seulement, à partir de 2027 environ, que l'âge de la retraite devra être adapté graduellement et d'une manière facilement planifiable à l'augmentation de l'espérance de vie.

Les problèmes structurels du deuxième pilier sont différents, mais à peine moins sérieux que ceux du premier pilier. Dans ce domaine, les partenaires sociaux continuent d'œuvrer à une révision de la LPP qui rétablira la prévoyance professionnelle sur des bases saines. Les négociations, qui se déroulent en toute confidentialité, seront terminées avant la pause estivale.

### **Plus d'autodétermination grâce à une mondialisation approuvée**

Pour terminer, j'aimerais revenir sur la devise de la Journée des employeurs de cette année: Comment la Suisse, petit Etat souverain, doit-elle se positionner dans un monde globalisé ? Ce débat épique sur la souveraineté nationale et l'internationalisation de l'économie agite notre pays depuis trois décennies.

Sous une forme différente, il se déroule également aux États-Unis et il est probablement à venir aussi dans l'UE. C'est l'une des grandes questions du temps présent, qui ne peut être ignorée et doit être débattue sérieusement et sans tabous. Il est politiquement nécessaire d'écouter les perdants de la mondialisation. Il est tout aussi nécessaire de reconnaître les contradictions entre mondialisation, affirmation nationale et démocratie.

Les conflits entre la souveraineté des États et la mondialisation sont essentiellement dus au mécanisme des échanges mondiaux. Celui-ci repose sur trois piliers: premièrement, les règles concernant les marchandises et fondées sur le célèbre Uruguay Round de 1994; deuxièmement, les accords d'investissement avec leur juridiction propre; troisièmement, enfin, les accords commerciaux globaux modernes tels que l'accord TTIP, qui a échoué entre les États-Unis et l'UE.

D'une manière générale, les négociations sur des accords commerciaux globaux imposent peu de réformes aux pays riches, mais beaucoup aux pays pauvres. Nous devons également nous rappeler que l'intégration économique et l'intégration politique sont deux choses différentes. Dans un monde où les barrières commerciales ont été abaissées, les grands États sont favorisés par le fait que les frontières politiques déterminent aussi la taille du marché. La mondialisation, en revanche, avec son démantèlement des barrières douanières matérielles et immatérielles, permet aux petits États de tirer profit de marchés plus vastes sans nécessité de fusions politiques.

L'Organisation internationale du travail (OIT) est un bon exemple de la façon dont les États nations peuvent équilibrer leurs intérêts. L'OIT est marquée par la concurrence économique entre les États-nations. Sa constitution est également fondée sur la conviction que la paix mondiale ne peut être préservée sans la justice sociale. Depuis la création de l'OIT en 1919, les conditions de travail se sont considérablement améliorées. C'est la raison pour laquelle l'OIT a organisé avec faste, récemment, sa conférence du centenaire. L'organisation a toujours bénéficié d'un large soutien de la part des employeurs suisses. Seule organisation spécialisée tripartite de l'ONU, elle réunit les gouvernements, les employeurs et les salariés. Elle demeure en outre un forum international unique pour l'échange d'idées et le dialogue, surtout à une époque d'individualisme croissant et de renaissance du nationalisme. En élaborant et contrôlant les normes internationales du travail, elle contribue finalement à améliorer la productivité des entreprises.

M. Moussa Oumarou va maintenant vous expliquer comment l'OIT, basée à Genève, s'est développée au cours des cent dernières années et où se situent ses plus grands défis.